

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 mai 2024

n° 102-24 C

Objet : RS - Demande de participation financière de la commune de Lescheraines pour les aménagements de sécurité des travaux de sécurisation le long de la RD911 au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

• date de convocation le 24 mai 2024 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 23

de Jimmy Bâabâ à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoît Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmaï - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 102-24 C

objet **RS - Demande de participation financière de la commune de Lescheraines pour les aménagements de sécurité des travaux de sécurisation le long de la RD911 au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que la délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie fait mention du cas particulier des voiries « classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité », qui concernent les sections de routes départementales traversant les agglomérations dans les communes qui n'ont pas de voies classées d'intérêt communautaire : la participation financière de l'agglomération prend la forme d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des aménagements, dans la limite des prestations intégrées à la compétence, et déduction faite des autres subventions et participations.

La section route départementale RD911 entre le carrefour du Pont du Chéran et la sortie d'agglomération en direction du Châtelard répond au critère des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'équité.

A ce titre, la commune de Lescheraines a saisi Grand Chambéry pour une demande de participation financière sur la base d'un dossier technique et financier pour le projet de sécurisation qu'elle souhaite réaliser.

Les travaux concernent la sécurisation de la voirie où des vitesses excessives sont pratiquées créant une situation d'insécurité pour les usagers.

Il est ainsi prévu la création d'un trottoir qui se poursuit par un marquage piéton, l'implantation d'une écluse avec un sens prioritaire, et la matérialisation d'un « chaucidou ».

Le projet intègre la réfection de la structure et du tapis de la chaussée. S'agissant d'une route départementale, Grand Chambéry ne prend pas en charge ces prestations qui relèvent des prérogatives du Département de la Savoie.

Le coût estimatif total (études et travaux) de l'opération est de 359 000 € HT.

La maîtrise d'ouvrage est communale.

La commune a sollicité directement une subvention auprès du Département de la Savoie au titre de la sécurisation de la route départementale. La participation de Grand Chambéry s'entend sur le montant restant à charge de la commune toutes autres subventions déduites, hors plus-values qualitatives et dans la limite des prestations liées à la compétence.

Le tableau ci-dessous présente la répartition prévisionnelle des participations au coût du projet :

	TOTAL OPERATION	SUBVENTION DEPARTEMENT	SUBVENTION GRAND CHAMBERY EQUITE
TRAVAUX	322 650,70	106 205,00	52 147,00
ETUDES	36 349,30	11 294,00	5 875,00
TOTAL OPERATION T1	359 000,00	117 499,00	58 022,00

La subvention prévisionnelle de Grand Chambéry est estimée à 58 022 € HT, la participation définitive de Grand Chambéry sera calculée sur le coût définitif de l'opération au stade du décompte général définitif et de la subvention définitive du Département, suivant les règles de financement de Grand Chambéry. Le montant plafond de la participation de Grand Chambéry ne pourra excéder de 10 % le montant indiqué ci-dessus.

Le versement pourrait se faire sur 2 exercices budgétaires, à partir de l'année 2025.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voiries,

Vu la délibération n° 128-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 précisant les modalités de financement pour les aménagements de voiries existantes et en particulier les voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité,

Vu l'avis de la commission bâtiments, patrimoine, travaux et voiries du 15 mai 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution d'une participation de Grand Chambéry à la commune de Lescheraines, pour les travaux d'aménagements de sécurité le long de la RD911, pour un montant de 58 022 € HT.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

102-24 C

Objet de l'acte :	RS - Demande de participation financière de la commune de Lescheraines pour les aménagements de sécurité des travaux de sécurisation le long de la RD911 au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31533H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31533H1

Date de transmission en Préfecture :	06 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	06 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 06 juin 2024